

MARCHÉ PUBLIC DE SERVICES
Appel d'offres ouvert

**EXPLOITATION-MAINTENANCE MULTITECHNIQUE DES BÂTIMENTS
SUR LE SITE DE SAINT-MANDÉ**

RÈGLEMENT DE CONSULTATION (RC)

GBM N° 26045

Date et heure limites de réception des offres :
Lundi 7 septembre 2026 à 12h00 (heure de Paris)

Service responsable de la passation du marché :

Secrétariat Général
Service des Achats et des Marchés
Département des marchés
73 avenue de Paris
94160 Saint-Mandé CEDEX

1	OBJET DU MARCHÉ.....	3
2	CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCÉDURE.....	3
2.1	NATURE DES PRESTATIONS – PROCÉDURE DE PASSATION	3
2.2	FORME DU MARCHÉ.....	3
2.3	ALLOTISSEMENT.....	3
2.4	DURÉE DU MARCHÉ	3
2.5	VARIANTES – PRESTATIONS SUPPLÉMENTAIRES ÉVENTUELLES	3
2.6	NOMENCLATURE COMMUNAUTAIRE (CPV)	3
3	MODALITES DE PAIEMENT ET DE FINANCEMENT	4
4	VISITE OBLIGATOIRE.....	4
5	DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES (DCE)	4
5.1	CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES (DCE)	4
5.2	QUESTIONS DES CANDIDATS – MODIFICATIONS DU DCE	5
6	DÉMATÉRIALISATION DE LA PROCÉDURE	5
6.1	PROFIL D’ACHETEUR.....	5
6.2	FORMATS ACCEPTÉS.....	5
6.3	COPIE DE SAUVEGARDE.....	5
7	PRÉSENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES.....	6
7.1	DOCUMENTS DE LA CANDIDATURE	6
7.2	SOUS-TRAITANCE	7
7.3	GROUPEMENTS.....	7
7.4	EXAMEN DES CANDIDATURES	7
7.5	DOCUMENTS DE L’OFFRE	8
7.6	ANALYSE DES OFFRES	9
7.7	DÉLAI DE VALIDITÉ DES OFFRES	9
7.8	NÉGOCIATION.....	9
7.9	DOCUMENTS À FOURNIR EN VUE DE L’ATTRIBUTION DU MARCHÉ.....	10
7.10	TRIBUNAL COMPÉTENT	10

1 OBJET DU MARCHÉ

Le présent marché porte sur des prestations d'exploitation et de maintenance des installations techniques des bâtiments du pôle « Géosciences » situé à Saint-Mandé.

Les spécifications techniques et les conditions d'exécution des prestations sont précisées dans le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes.

2 CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCÉDURE

2.1 Nature des prestations – Procédure de passation

Le présent marché porte sur des prestations de services.

Il est passé selon un appel d'offres ouvert.

2.2 Forme du marché

Le marché est décomposé en une partie forfaitaire et une partie à bons de commande.

La partie forfaitaire est décomposée en tranches :

- Tranche ferme ;
- Tranche optionnelle n° 1 : Prestations ascenseurs, monte-charges, EPMR et plateformes élévatrices ;
- Tranche optionnelle n° 2 : Prestations contrôle d'accès, anti-intrusion et vidéosurveillance.

La partie à bons de commande porte sur un montant maximum de 1 500 000 € HT pour toute la durée du marché (reconductions comprises).

2.3 Allotissement

Compte tenu de l'imbrication des différents équipements à maintenir dans le suivi des obligations de résultat attendues, la dévolution en lots séparés risque de rendre techniquement difficile ou financièrement plus coûteuse l'exécution des prestations.

2.4 Durée du marché

Le marché est conclu pour une durée initiale de 24 mois.

Il peut être reconduit deux fois 12 mois.

2.5 Variantes – Prestations supplémentaires éventuelles

Le marché ne comporte ni variante, ni prestation supplémentaire éventuelle.

2.6 Nomenclature communautaire (CPV)

50700000-2 : Services de réparation et d'entretien d'installations de bâtiments

3 MODALITES DE PAIEMENT ET DE FINANCEMENT

Les modalités de paiement sont détaillées dans le cahier des clauses administratives particulières (CCAP).

Le marché est financé sur les ressources de l'IGN, constituées d'une dotation de l'État et de recettes d'activités.

4 VISITE OBLIGATOIRE

Les candidats doivent obligatoirement effectuer la visite du site de Saint-Mandé.

Les visites pourront avoir lieu à ces dates :

- Lundi 27 juillet à 14h00 ;
- Mardi 28 et mercredi 29 juillet à 10h00 ou à 14h00 ;
- Jeudi 30 juillet à 10h00 ;
- Lundi 3 août à 14h00 ;
- Mardi 4 et mercredi 5 août à 10h00 ou à 14h00 ;
- Jeudi 6 août à 10h00.

Pour participer à une visite, les candidats doivent contacter le département des bâtiments : bâtiments@ign.fr.

Les visites pourront être collectives.

Un bon de visite sera remis aux candidats à l'issue de la visite. Il devra être fourni dans le dossier d'offre.

Les offres des candidats qui n'auront pas effectué la visite obligatoire seront déclarées irrégulières.

5 DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES (DCE)

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) est téléchargeable par les candidats dans son intégralité à l'adresse suivante :

<https://www.marches-publics.gouv.fr/entreprise>

5.1 Contenu du dossier de consultation des entreprises (DCE)

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient :

- Le présent règlement de consultation (RC) ;
- L'acte d'engagement (AE) ;
- La pièce financière (DPGF-BPU) ;
- Le cadre de réponse technique ;
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) ;
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes ;
- La lettre de candidature (DC1) et la déclaration du candidat (DC2) ;
- Le cas échéant, le fichier comprenant les réponses aux questions posées pendant la consultation.

5.2 Questions des candidats – Modifications du DCE

**Les candidats pourront transmettre leurs questions, depuis le profil d'acheteur, jusqu'au :
Lundi 24 août 2026**

Les renseignements complémentaires sont transmis aux candidats 6 jours calendaires avant la date limite de réception des offres, pour autant qu'ils en aient fait la demande en temps utile.

Par ailleurs, le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter, au plus tard 8 jours calendaires avant la date limite de réception des offres, des modifications de détail au DCE. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si la date limite de réception des offres est reportée, les dispositions précédentes quant aux questions et aux modifications du DCE sont applicables en fonction de cette nouvelle date.

6 DÉMATÉRIALISATION DE LA PROCÉDURE

6.1 Profil d'acheteur

Les plis doivent être déposées par voie électronique sur le profil d'acheteur à l'adresse suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr/entreprise>

Un guide d'utilisation est mis à disposition des candidats à l'adresse suivante :

<https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=entreprise.EntrepriseGuide&Aide>

En cas de difficulté, les candidats peuvent solliciter le service d'assistance en ligne à l'adresse suivante (service de support ouvert de 9h00 à 19h00 les jours ouvrés) :

<https://www.marches-publics.gouv.fr/entreprise/aide/assistance-telephonique>

Tous les plis sont horodatés et font l'objet après dépôt d'un accusé de bonne réception délivré par le profil d'acheteur.

Le téléchargement de l'offre complète doit être terminé avant la date et l'heure limites de réception des offres. Les téléchargements de dossiers terminés après cette date et heure seront hors délai.

La signature électronique des documents n'est pas requise au stade de la remise des candidatures et des offres.

6.2 Formats acceptés

Les formats acceptés sont : Acrobat (.pdf) ; RTF (.rtf) ; Microsoft Word (.doc ou .docx) sans macro ; Microsoft Excel (.xls ou .xlsx) sans macro ; Suite Libre Office ; Images GIF ou JPEG ; Documents Shape (.shp, .shx, .dbf et .prj) et Geopackage ; Fichiers zippés ne contenant que les formats précédents.

Les présentations PowerPoint (.ppt) sont à éviter.

Tout autre format utilisé pourra entraîner le rejet de l'offre en cas d'impossibilité de lecture des documents.

6.3 Copie de sauvegarde

Les candidats peuvent faire parvenir une copie de sauvegarde dans les délais impartis pour la remise des offres soit sur un support papier, soit sur un support physique électronique, soit par voie électronique.

Cette copie doit être placée dans un pli scellé comportant les mentions suivantes :

« Copie de sauvegarde »
« Intitulé de la consultation »
« Nom du candidat »

La copie de sauvegarde peut être envoyée par tout moyen permettant d'identifier de manière certaine la date et l'heure de réception (lettre recommandée avec avis de réception postal, service de messagerie express) ou remis contre récépissé à l'adresse suivante :

Institut National de l'Information Géographique et Forestière (IGN)

Service des achats et des marchés

Département des marchés

Bâtiment A – Bureau 178

73, avenue de Paris

94165 SAINT-MANDÉ CEDEX

Du lundi au jeudi de 9 heures à 17 heures, le vendredi de 9 heures à 16 heures

Les plis devront parvenir à destination à l'adresse indiquée avant les dates et heures limites pour la réception des offres.

Dans le cas où un même candidat présenterait à la fois une offre dématérialisée et une offre sur support physique non identifiable comme « copie de sauvegarde », il sera éliminé.

7 PRÉSENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

Afin de faciliter la lecture et l'appréciation des documents, il est demandé aux candidats de présenter séparément les éléments de la candidature et les éléments de l'offre, comme indiqué ci-dessous.

La proposition des candidats sera rédigée en langue française ou accompagnée d'une traduction en français certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté.

7.1 Documents de la candidature

Chaque candidat doit remettre les documents suivants :

- Lettre de candidature (DC1 jointe au DCE) présentant le candidat seul ou les membres du groupement et désignant le mandataire, le cas échéant ;
- Déclaration sur l'honneur justifiant que le candidat n'entre dans aucun cas d'exclusion aux procédures de passation des marchés (format libre ou rubrique F1 de la DC1) ;
- Déclaration du candidat individuel ou de chaque membre du groupement (DC2 jointe au DCE) ;
- **Capacité économique et financière du candidat** : Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et, le cas échéant, le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché public, portant au maximum sur les trois derniers exercices disponibles (format libre ou rubrique E1 de la DC2) ;
- **Capacités techniques et professionnelles du candidat** (format libre ou rubrique F1 de la DC2) :
 - Liste des principaux services fournis au cours des trois dernières années indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les prestations de services sont

prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique ;

- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pendant les trois dernières années ;
- Indication des titres d'études et professionnels du candidat ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de services de même nature que celle du marché public ;
- Description de l'outillage, du matériel et de l'équipement technique dont le candidat disposera pour la réalisation du marché public ;
- Des certificats de qualification professionnelle établis par des organismes indépendants. L'acheteur accepte tout moyen de preuve équivalent ainsi que les certificats équivalents d'organismes établis dans d'autres États membres.

L'acheteur autorise la candidature au moyen du DUME (document unique de marché européen). Le DUME est rédigé en français.

7.2 Sous-traitance

Le candidat individuel ou tout membre d'un groupement peut s'appuyer sur les capacités d'autres opérateurs économiques. Dans ce cas, il produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont demandés.

Chaque sous-traitant présenté par le candidat lors du dépôt de son pli doit faire l'objet d'une déclaration de sous-traitance (format libre ou DC4).

7.3 Groupements

Aucune forme de groupement n'est imposée.

En cas de groupement, le candidat fournit une seule lettre de candidature (DC1) et une déclaration du candidat (DC2) pour chaque membre. Il précise également dans l'acte d'engagement la répartition des prestations entre les membres du groupement.

Le cas échéant, le candidat fournit un DUME pour chaque membre.

En cas de groupement conjoint, le mandataire sera solidaire.

Le cas échéant, les candidats devront indiquer dans l'acte d'engagement ce qui doit être réglé respectivement au mandataire et à ses co-traitants.

L'acheteur interdit aux candidats de présenter plusieurs candidatures en agissant à la fois :

- En qualité de candidat individuel et mandataire d'un groupement ;
- En qualité de mandataire de plusieurs groupements.

7.4 Examen des candidatures

Les candidatures seront vérifiées au regard de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles.

L'acheteur, qui constate que les pièces ou informations dont la présentation était réclamée sont absentes ou incomplètes, peut demander à tous les candidats concernés de compléter leur dossier de candidature dans un délai approprié.

Si un candidat se trouve dans un cas d'interdiction de soumissionner, ne satisfait pas aux conditions de participation fixées ci-dessus ou ne peut produire dans le délai imparti les documents justificatifs,

les moyens de preuve, les compléments ou explications requis, sa candidature sera déclarée irrecevable et le candidat sera éliminé.

7.5 Documents de l'offre

Chaque candidat doit fournir les documents suivants :

- Acte d'engagement ;
- Offre technique ;
- Offre financière ;
- Bon de visite ;
- Le cas échéant, une ou plusieurs déclarations de sous-traitance.

Tout élément d'offre incomplet ou insuffisamment renseigné entraînera l'élimination de l'offre. Toutefois, le pouvoir adjudicateur peut autoriser tous les candidats concernés à régulariser les offres irrégulières dans un délai approprié, à condition qu'elles ne soient pas anormalement basses. La régularisation des offres irrégulières ne peut avoir pour effet de modifier des caractéristiques substantielles des offres.

7.6 Analyse des offres

Les offres seront appréciées au regard des critères suivants :

Critères	Pondérations
Critère 1 : Valeur financière - Prix forfaitaire (25 points) - Prix unitaires et coefficients (10 points)	35 points
Critère 2 : Valeur technique - Organisationnel (40 points) : - o Méthodologie de prise en charge du site (10 points) - o Profil des personnes susceptibles d'intervenir sur site, d'encadrer et de réaliser les prestations, notamment le chef de site et son adjoint (10 points) - o Appréciation de la charge de travail et organisation proposée (moyens en personnel, qualification, encadrement, moyens en matériels, sous-traitance éventuelle...) et organisation du support technique à l'équipe sur site (15 points) - o Planning de maintenance préventive, gammes et rondes proposés (5 points) - Qualitatif (15 points) : - o Plan d'assurance qualité prévisionnel et système d'autocontrôle adapté aux exigences du site (5 points) - o Traçabilité des actions, documents de reporting (10 points)	55 points
Critère 3 : Valeur environnementale - Gestion des consommables et des déchets (4 points) - Prise en compte de l'efficacité énergétique (3 points) - Organisation des interventions et bonnes pratiques (3 points)	10 points
TOTAL	100 points

7.7 Délai de validité des offres

Le délai de validité de l'offre est fixé à six mois à compter de la date limite de réception des offres.

7.8 Négociation

La négociation est interdite dans une procédure d'appel d'offres.

7.9 Documents à fournir en vue de l'attribution du marché

L'attributaire pressenti devra fournir les documents suivants :

- Attestation d'assurance de responsabilité civile professionnelle en cours de validité ;
- Attestation de régularité fiscale datant de moins de six mois ;
- Attestation de vigilance datant de moins de six mois ;
- Relevé d'identité bancaire.

Si l'attributaire pressenti est un opérateur économique non établi en France, il fournira des attestations équivalentes en vigueur dans l'État où il est établi.

Si l'attributaire pressenti a présenté des sous-traitants, celui-ci devra également produire, pour chaque sous-traitant et pour les contrats de sous-traitance d'au moins 5 000 € HT, les documents énumérés ci-dessus ou des attestations équivalentes si le sous-traitant n'est pas établi en France.

À défaut de production de ces pièces, l'offre du soumissionnaire concerné sera rejetée. Dans ce cas, le soumissionnaire dont l'offre a été classée immédiatement après celle du soumissionnaire éliminé sera sollicité pour produire les documents exigés.

7.10 Tribunal compétent

En cas de litige, le tribunal administratif de Paris est compétent.